

# a démarche

Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie

## Rôles et mandats

## Table des matières

---

|   |   |
|---|---|
| Schéma de gouvernance .....   | 1 |
| Table de préfets de Lanaudière (TPL) .....  | 2 |
| Comité de réflexion stratégique (CRS), sous le leadership de la Table des préfets ..... | 3 |
| Comité d'analyse .....  | 4 |
| Développement social Lanaudière (DS Lanaudière) .....                                   | 4 |
| Comités locaux en développement social (CLDS) .....                                     | 5 |
| Chantiers régionaux .....   | 6 |
| Coordinations locales et régionales .....   | 7 |
| Communauté de pratique (CDP) .....  | 8 |
| Comité de coordination (COCO).....  | 9 |
| Fiduciaires .....   | 9 |

## Liste d'acronymes

---

MESS : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FLAC : Fondation Lucie et André Chagnon

TPL : Table des préfets de Lanaudière

DS Lanaudière : Développement social Lanaudière

CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux

TROCL : Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière

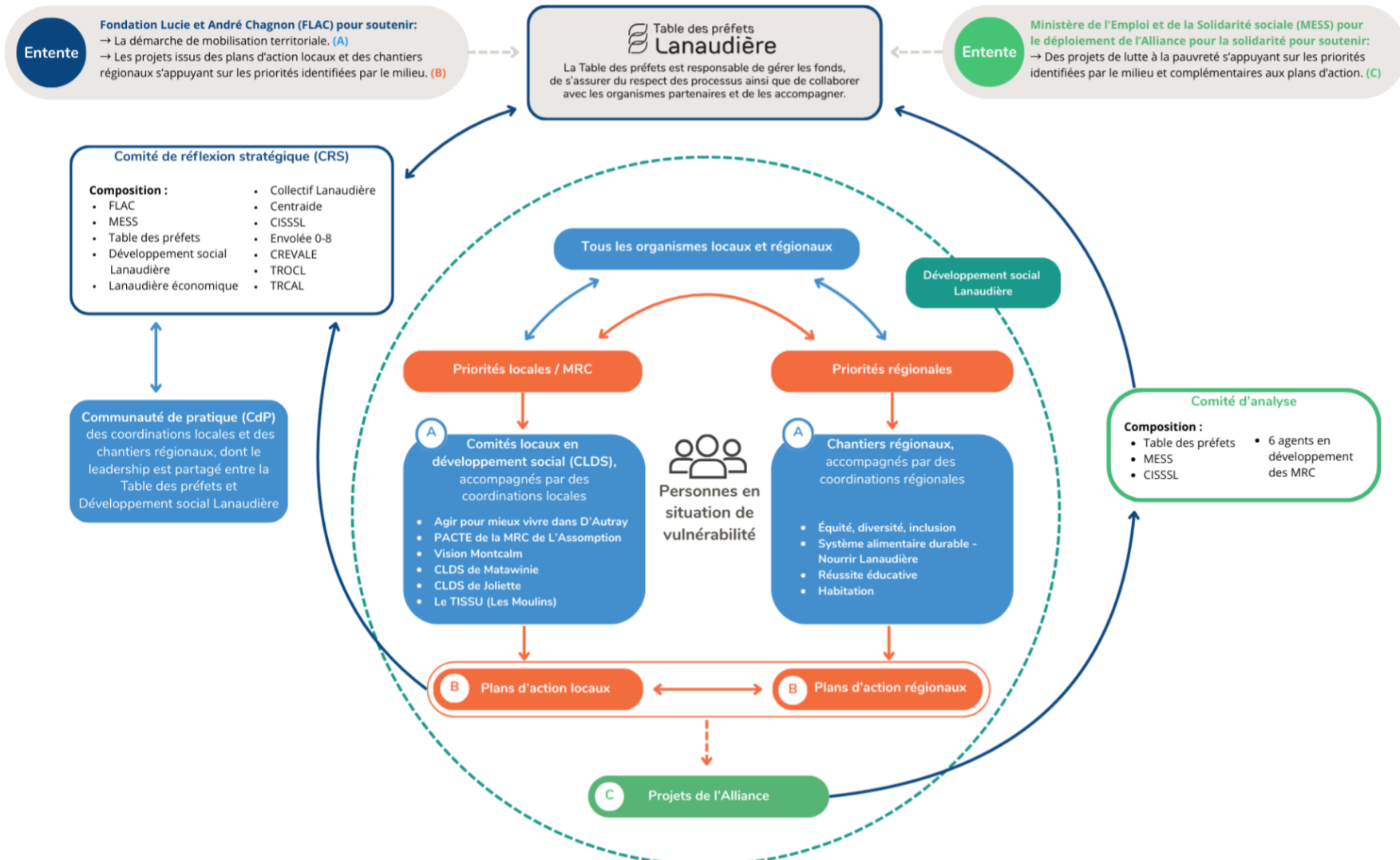
CRS : Comité de réflexion stratégique

CDP : Communauté de pratique lanaudoise

CLDS : Comité local en développement social

COCO : Comités de coordination

## Schéma de gouvernance



Légende :



## Table de préfets de Lanaudière (TPL)

### Rôles principaux

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Instance décisionnelle :</b><br/>Mandataire des ententes avec la <b>FLAC</b> et avec le <b>MESS</b>.</p> <p>Coordonne la démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie.</p> <p>Entérine les processus, les outils, les projets et les plans d'action.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la coordination de la démarche globale.</li> <li>• Assurer la gestion des fonds et l'administration.</li> <li>• Animer le comité de réflexion stratégique.</li> <li>• Animer le processus d'analyse.</li> <li>• Travailler avec les milieux locaux, les coordonnateurs des démarches territoriales, les coordonnateurs régionaux et le <b>CRS</b> à assurer la cohérence de la Démarche.</li> <li>• Réaliser les communications vers les partenaires et favoriser la circulation élargie.</li> <li>• Développer les outils (formulaires, grilles, guides, etc.).</li> <li>• Accompagner les promoteurs de projets soutenus via les fonds de l'Alliance pour la solidarité ou de la Fondation Chagnon pour les plans d'action.</li> <li>• Recevoir les priorités et les préoccupations locales et régionales en lien avec la Démarche.</li> <li>• Analyser les projets reçus lors d'appel de projets de l'Alliance pour la solidarité, déterminer de leur admissibilité et entériner le financement sous les recommandations du comité d'analyse.</li> <li>• Recevoir et analyser les dépôts, les révisions et les redditions de comptes des projets, des démarches territoriales, des plans d'action, et produire les redditions de comptes au <b>MESS</b> et à la <b>FLAC</b>.</li> <li>• Aller chercher des avis sectoriels, au besoin, pour assurer la complémentarité des fonds à la conférence administrative régionale (CAR).</li> <li>• Soutenir les travaux concernant l'évaluation et le processus de partage des apprentissages en assurant un lien entre le local et le régional, les bailleurs de fonds et la ressource en évaluation.</li> <li>• Coanimer, avec <b>DS Lanaudière</b>, la communauté de pratique des coordonnateurs</li> <li>• Organiser les rencontres régionales avec le <b>CRS</b> selon les besoins et les objectifs de la Démarche</li> </ul> |
|---|---|

## Comité de réflexion stratégique (CRS), sous le leadership de la Table des préfets

### Représentativité d'acteurs basée sur :

- Diversité des secteurs de provenance (*ministériel, public, privé, communautaire, municipal, etc.*)
- Diversité des expertises
- Ancrage sur les territoires de MRC
- Couverture des tranches d'âges plutôt que sur les clientèles et les thématiques
- Vision globale et intersectorielle

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• MESS</li> <li>• FLAC</li> <li>• TPL</li> <li>• DS Lanaudière</li> <li>• TROCL</li> <li>• Envolée 0-8</li> <li>• CREVALE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table des aînés de Lanaudière</li> <li>• Lanaudière Économique</li> <li>• Centraide Lanaudière</li> <li>• CISSS de Lanaudière</li> <li>• Collectif Lanaudière</li> </ul> |
|---|---|

### Rôles principaux

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, ce comité a pour principaux mandats d'alimenter les réflexions et de formuler des recommandations au conseil d'administration de la Table des préfets concernant le déploiement et l'évaluation de l'Alliance. Dans le cadre de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le CRS a pour principal mandat de convenir des grandes orientations. Il est également décisionnel sur l'engagement des sommes, le tout devant être entériné par le CA de la TPL, qui est l'organisation légalement constituée responsable du déploiement de l'entente.

#### Gestion de fonds

- Réfléchir sur la répartition des fonds, le processus d'appel de projets et de reddition de comptes, et faire des recommandations au conseil d'administration de la TPL.
- Soutenir le développement d'outils dédiés aux promoteurs et au comité d'analyse des projets.
- Analyser les plans d'action locaux et des chantiers, et formuler des recommandations aux partenaires, s'il y a lieu.
- Participer aux activités de bilans et de reddition de comptes à remettre aux bailleurs de fonds.
- Favoriser l'arrimage de fonds pour maximiser l'impact des actions.

#### Mobilisation et orientations

- Réfléchir sur les processus de déploiement de la Démarche et émettre de recommandations.
- Favoriser la cohérence des actions de l'ensemble de la Démarche (**MESS** et **FLAC**) et le développement d'une vision lanauoise globale et intersectorielle.
- Recevoir les priorités locales et participer à la révision des priorités régionales.
- Favoriser la cohésion ainsi que la collaboration des partenaires, favoriser les liens entre les chantiers régionaux et avec les autres concertations du territoire.
- Mettre en place des comités de travail et adjoindre les expertises nécessaires, le cas échéant.
- Assurer une veille stratégique sur les autres travaux dans la région.
- Favoriser l'harmonisation des plans et des mesures.
- Soutenir la planification du contenu des rencontres régionales.
- Soutenir la réalisation du plan de travail déposé au MESS pour le déploiement de l'Alliance pour la solidarité.
- Soutenir la production de contenus de formation, d'outils, de documents de références ou d'accompagnement pour soutenir les démarches locales et régionales.
- Soutenir le processus d'évaluation et de partage des apprentissages.  
Réfléchir aux opportunités de pérenniser certaines actions et impacts positifs de la Démarche lanauoise.

## Comité d'analyse

| Membres  | Composition   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agents locaux des 6 MRC</b></li> <li>• <b>MESS</b></li> <li>• <b>CISSS de Lanaudière</b></li> <li>• <b>TPL</b></li> <li>• 1 siège supplémentaire pourrait s'ajouter selon les besoins</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Neutralité dans le processus de gestion de fonds (absence de conflits d'intérêts)</li> <li>• Diversité des secteurs de provenance (ministériel, public, municipal, etc.)</li> <li>• Connaissances, expériences et expertises diversifiées en lien avec l'analyse de projets et le fonds ciblé</li> <li>• L'ancrage sur les territoires de MRC et la connaissance du milieu</li> <li>• Une vision globale et intersectorielle</li> <li>• Connaissance des autres fonds disponibles</li> </ul> |
| Rôles et mandats   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les projets à l'aide des outils fournis, selon les priorités d'intervention territoriales et dans le respect des normes et critères généraux des fonds.</li> <li>• Prioriser les projets à soutenir en fonction des critères de sélection et formuler des recommandations au conseil d'administration de la <b>TPL</b>.</li> <li>• Formuler des recommandations aux porteurs de projets lorsque nécessaire.</li> </ul> |   |

## Développement social Lanaudière (DS Lanaudière)

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Organisme en soutien à la Démarche</b></p> <p>Concertation régionale intersectorielle en développement social ayant pour mission la mobilisation des acteurs du développement social autour d'une vision et d'actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, à la réduction des inégalités sociales et à la participation citoyenne dans une perspective de développement durable.</p> | <p><b>Ses principaux mandats dans le cadre de la Démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les besoins des milieux, offrir un soutien et un accompagnement aux concertations locales des six MRC et aux chantiers régionaux.</li> <li>• Contribuer aux efforts de liaison et de mobilisation entre les concertations et les partenaires locaux, régionaux, et nationaux.</li> <li>• Offrir un soutien aux organismes, selon leurs besoins, dans le développement de projets concertés.</li> <li>• Accompagner les milieux locaux, selon leurs besoins, dans la participation des personnes en situation de vulnérabilité.</li> <li>• Assumer un leadership partagé avec la <b>TPL</b> dans l'organisation et l'animation des rencontres régionales de la communauté de pratique ou d'autres rencontres avec les partenaires régionaux.</li> <li>• Participer au <b>CRS</b>.</li> </ul> |
|--|--|

## Comités locaux en développement social (CLDS)

### Rôles et mandats

Chaque territoire de MRC possède son comité local en développement social (CLDS) ou son équivalent. Ces grandes concertations sont des espaces de mobilisation ouverts réunissant diverses organisations du territoire qui se concertent pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens. **Accompagnées par une ressource de coordination par territoire**, ces concertations sont le point d'ancrage et de déploiement local de la Démarche.

#### Il s'agit d'un lieu de :

- Consultation élargie et de décision sur les grandes orientations de la concertation et de la démarche;
- Réception de l'information issue de la Table des préfets en lien avec la Démarche.

#### Les mandats principaux :

- Identifier un fiduciaire pour la Démarche territoriale permettant l'embauche d'une coordination locale.
- Nommer les membres du comité de coordination (COCO), s'il y a lieu.
- Identifier les priorités locales de lutte à la pauvreté pour adoption au conseil de MRC et dépôt à la Table des préfets.
- Assurer l'élaboration, la révision et l'adoption collective du plan d'action, des fiduciaires des projets collectifs en vue d'un dépôt pour analyse au CRS.
- Approuver les budgets pour le plan d'action et assurer la gestion collective des fonds de celui-ci avec la Table des préfets.
- Faciliter la circulation d'information entre les partenaires (locaux et régionaux).
- Participer au processus d'évaluation et de partage des apprentissages de la Démarche.
- Favoriser la complémentarité et l'arrimage des actions incluant celles issues des tables de concertation sectorielles locales et régionales.
- Adopter un mode de gouvernance ou des processus décisionnels propres à la concertation.

La grande concertation peut déléguer certains pouvoirs aux comités (ex. : encadrement de la ressource avec le fiduciaire). Cependant, la responsabilité de déterminer les orientations, les priorités, les fiduciaires, d'adopter le plan d'action et son budget et de les déposer à la Table des préfets doit demeurer au sein de la grande concertation.

## Chantiers régionaux

### Rôles et mandats

Les chantiers régionaux sont des lieux de concertation ouverts regroupant des organisations qui se rassemblent pour travailler sur l'une des [priorités régionales](#) de la Démarche. Ces derniers élaborent aussi des plans d'action et soutiennent le déploiement de projets qui en découlent.

#### Les mandats principaux :

- Adopter le mode de gouvernance et les processus décisionnels propres à la concertation, et nommer les membres du comité de coordination (COCO), s'il y a lieu.
- Assurer l'élaboration, la révision et l'adoption collective du plan d'action, des fiduciaires des projets collectifs en vue d'un dépôt pour analyse au CRS.
- Approuver les budgets pour le plan d'action et assurer la gestion collective des fonds de ce dernier avec la Table des préfets.
- Faciliter la circulation d'information entre les partenaires (locaux et régionaux).
- Participer au processus d'évaluation et de partage des apprentissages de la Démarche.
- Favoriser la complémentarité et l'arrimage des actions incluant celles issues des tables de concertation sectorielles et des travaux réalisés au niveau local

Les membres des chantiers peuvent déléguer certains pouvoirs aux comités (ex. : encadrement de la ressource avec le fiduciaire). Cependant, la responsabilité de déterminer les orientations, d'adopter le plan d'action, les fiduciaires et le budget ainsi que de les déposer à la Table des préfets doivent demeurer au sein de la grande concertation.

## Coordinations locales et régionales

Les sept mandats clés décrits ci-dessous sont le résultat d'un travail avec les coordinations et du recensement et de l'arrimage des mandats provenant des offres d'emploi ou des guides de gouvernance.

### 1. Mobilisation et engagement des acteurs

- Créer des conditions favorables à la mobilisation et à l'engagement des partenaires de la concertation et des acteurs du territoire ou de la thématique régionale;
- Identifier et solliciter de nouveaux partenaires stratégiques pour enrichir la démarche collective et répondre aux besoins émergents;
- Soutenir la mise en place et la révision d'un processus de gouvernance au sein de la concertation.

### 2. Concertation et arrimage

- Faciliter le travail collectif et la mise en commun des expertises de chaque partenaire;
- Assurer une liaison avec et entre les concertations thématiques locales et régionales;
- Favoriser la cohérence et l'arrimage entre les initiatives locales (**CLDS**, concertation et projets locaux) et régionales (chantiers et autres concertations et projet régionaux);
- Favoriser le développement, le renforcement et le maintien d'une vision commune;
- Participer et contribuer à la **CDP**;
- Participer à des rencontres et activités ponctuelles de réflexions avec le **CRS**.

### 3. Planification et animation

- Favoriser les liens entre les différents comités associés au plan d'action de la concertation;
- Utiliser et adapter des outils et des méthodes d'animation au contexte et au besoin du groupe;
- Faciliter la planification, l'animation et les suivis des différents comités liés à la concertation en collaboration avec les acteurs directement concernés.

### 4. Soutien aux projets et aux actions du plan d'action

- Au niveau local, accompagner la grande concertation dans l'identification des priorités;
- Accompagner les comités projets et les ressources humaines dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, en leur offrant un soutien technique et stratégique.

### 5. Communications

- Faire connaître la concertation et son fonctionnement;
- Accueillir, informer et accompagner les nouveaux partenaires en tant que personnes-ressources et de liaison;
- Cibler les lieux où il est possible de représenter la concertation;
- Maintenir et bonifier les mécanismes de communication avec les acteurs et l'ensemble de la communauté au besoin;
- Valoriser et promouvoir les réalisations collectives pour renforcer la mobilisation et la reconnaissance du travail accompli;
- Relayer l'information en lien avec la Démarche en cohérence avec les communications de la **TPL**.

### 6. Suivi et évaluation

- Coordonner l'élaboration du bilan et de la reddition de compte en s'assurant de la participation des acteurs de la Démarche;
- Intégrer la reddition de compte des projets du plan d'action au sein d'un seul document de reddition à transmettre à la Table des préfets;
- Faciliter l'intégration de pratiques d'évaluation continue et de partage des apprentissages en collaboration avec la conseillère en évaluation de la **TPL**.

### 7. Veille stratégique

- Rester informé et partager les enjeux sociaux émergents, les programmes de financement et les opportunités pertinentes pour la concertation;
- Mettre en valeur les connaissances et les pratiques inspirantes avec les partenaires.

## Communauté de pratique (CDP)

### Rôles et mandats

Une communauté de pratiques lanauchoise en développement social a été créée en 2019 et rassemble les coordinations des démarches locales et régionales (Chantiers et **CLDS**) de la Démarche. La **Table des préfets de Lanaudière** et **Développement social Lanaudière** s'en partagent la coordination et l'animation. Ces rencontres ont lieu environ aux quatre à cinq semaines. Les membres mettent fortement de l'avant le soutien offert par cette initiative, qui favorise le développement de liens de confiance et d'un sentiment d'appartenance entre des personnes vivant des réalités similaires.

Les rôles et les objectifs de la communauté de pratique se sont modulés au cours de l'évolution de la Démarche, mais se concentrent autour de **trois fonctions principales** :

- 1) **Canal officiel d'information et de consultation** visant à soutenir la réflexion entourant les processus et les prises de décision au sein de la Démarche en lien avec le comité de réflexion stratégique (CRS). Dans la gouvernance actuelle, ce rôle est assumé par coordinations locales et régionales.

Ce canal permet de :

- Participer à différentes rencontres et activités communes avec les membres du CRS pour soutenir le déploiement de la Démarche;
- Favoriser la transmission d'information locale et régionale et soutenir la cohérence des messages en lien avec la Démarche;
- Traiter de différents points en lien avec la Démarche.

- 2) **Espace de liaison** favorisant la complémentarité et la cohérence dans le déploiement des actions en région.

Cet espace de liaison se situe :

- Entre les six démarches locales;
- Entre les chantiers thématiques régionaux
- Entre le niveau local et régional
- Avec la Table des préfets de Lanaudière (TPL)
- Avec Développement social Lanaudière (DS Lanaudière)
- Avec le Comité de réflexion stratégique (CRS)

Il permet également de :

- Faire converger les demandes émergentes s'adressant à des partenaires régionaux (par exemple le CISSS et les centres de services scolaires) et susceptibles de toucher différents CLDS et chantiers régionaux;
- Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets communs.

**Espace de codéveloppement**, de partage d'outils, de bonnes pratiques et d'échanges confidentiels sur les expériences reliées à la mobilisation et au rôle de coordination des démarches collectives. Les membres de la CDP participent au processus d'évaluation et de partage des apprentissages de la Démarche.

## Comité de coordination (COCO)

### Rôles et mandats

Le COCO est un groupe restreint de partenaires mandatés par le collectif, à qui il formule des recommandations. Il est le garant de la vision commune et du processus de développement collectif. Il agit également comme instance de liaison et de soutien entre la coordination, le fiduciaire et les partenaires de la concertation.

À noter que ces mandats principaux peuvent être adaptés selon la gouvernance propre à chaque concertation. Dans les limites définies par le collectif et en collaboration avec le fiduciaire, le comité de coordination peut prendre certaines décisions opérationnelles et administratives.

Cependant, il ne peut en aucun cas définir les orientations, établir les priorités, ni adopter les plans d'action et le budget.

- Encadrer et soutenir la coordination;
- Assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de compte du plan d'action;
- Appuyer les comités de travail ou de projet dans la réalisation de leur mandat;
- Assurer une veille stratégique sur les enjeux du territoire ou de la thématique;
- Soutenir la coordination dans la planification, la préparation et l'animation des rencontres de la grande concertation;
- Assurer le lien avec les instances locales et/ou régionales;
- Maintenir un climat de collaboration et de confiance entre les partenaires.

## Fiduciaires

### Rôles et mandats

Le fiduciaire de la démarche locale, régionale ou des projets collectifs assume la responsabilité légale de la gestion des ressources humaines, administratives et financières.

Il est imputable auprès des bailleurs de fonds, mais ne détient pas de pouvoir décisionnel quant aux choix collectifs (priorités, plan d'action, etc.). Il demeure toutefois un partenaire actif et central au sein de la concertation et du COCO (voir les mandats du COCO).

**Le niveau d'intervention du fiduciaire auprès de la ressource et son degré de mobilisation peuvent varier selon la gouvernance en place.**

- Embaucher et encadrer la ressource de coordination;
- Soutenir l'atteinte des objectifs du projet pour lequel ils sont fiduciaires et en collaboration avec les parties prenantes;
- Administrer les fonds;
- Gérer les ressources humaines et matérielles;
- Collaborer avec les partenaires et faire valider toute modification au projet ou au budget à la grande concertation et à la TPL;
- Collaborer avec la coordination dans le processus de redditions de comptes auprès des bailleurs de fonds;
- Assurer une saine gestion des fonds et soumettre la partie financière de la reddition de comptes à la TPL